



Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Durfort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 octobre 2020

Date d'affichage : le 22 octobre 2020

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 5 = 49

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 6

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM.DUBOIS Roland, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, AQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme ROTTE Sandrine, MM. BARON Jérôme, SALA Michel, BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie Andrée, MM.MOH Cyril, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, Mme GIBERGUES Laetitia, MM.CUENOT Jean-Louis, PITOT Rubens, SOULIER Cyril, POUGNET Jean-Baptiste, GAILLARD Olivier, Mmes AGNIEL Virginie, MASOT Alexandra.

Procurations : M. GUERIN Bernard à M. CATHALA Serge
Mme MEUNIER Hélène à M. OLIVIERI Bruno
Mme BARON Réjane à M. TARQUINI Joseph
Mme ROUX Florence à Mme DRACS Marie-Andrée
Mme LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. BRESSET Cyrille, JAHANT Guy, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, MM. FERRAULT Claude, MOLINES Louis.

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, MONEL José

Monsieur Jean Baptiste POUGNET siège en qualité de suppléant de madame Gabrielle TARNOWSKI excusée et monsieur DUBOIS Roland en qualité de suppléant de monsieur Joël ROUDIL excusé.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05



Délibération n°102/2020 : Approbation du Conseil Communautaire du 30 Septembre 2020

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 septembre 2020 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Fabien CRUVEILLER explique que Madame MEUNIER nous a fait part d'une remarque concernant son intervention lors de la délibération 0095/2020 sur le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions et le soutien à la vie associative œuvrant dans le champ de l'ESS. Elle a indiqué que « *ce qui est assez incompréhensible dans cette affaire, c'est que l'association mentionnée est en effet en attente de réponses (locaux et co-financement) depuis trois ans alors que la collectivité ne disposait même pas de l'outil juridique faisant l'objet de la délibération et permettant donc l'octroi de la subvention.*

Dans ces conditions, non seulement la délibération arrive plus que tardivement, mais le calendrier paraît aussi TRES politique. »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré et après avoir pris en compte la remarque de madame MEUNIER,

ADOpte à l'unanimité

le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

Délibération n°103/2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour La coordination jeunesse

Virginie AGNIEL rappelle que le service enfance jeunesse a initié depuis 2015 plusieurs projets en direction des enfants et des adolescents du territoire.

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement signée entre la communauté de communes et le Conseil départemental du Gard, la communauté de communes s'engage à réaliser la coordination du projet jeunesse sur son territoire selon les priorités et modalités suivantes :

- Définir les orientations d'une politique jeunesse pluriannuelle (3 ans).
- S'appuyer sur un diagnostic et valider des axes prioritaires.
- Établir une fiche pour chaque action retenue au titre des axes de programmation, ces fiches servant de document de travail et pouvant être jointes en annexe.
- Développer les actions ou projets qui permettent de proposer une offre structurant les territoires : accompagner les associations dans leur projet à destination des jeunes.
- Proposer des actions éducatives en faveur des collégiens.
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Elle expose que le service enfance jeunesse est chargé de la coordination des projets. Pour les années 2018 et 2019, il a mené deux actions, une en partenariat avec d'autres services de la communauté de communes et une autre avec les trois collèges du territoire. La première consistait à l'organisation d'une journée à destination des délégués de classes et la seconde avec le prix littéraire des collégiens. Ces actions ont connu un vif succès et elles ont été plébiscitées par nos partenaires.

Pour l'année 2020, nous devons mener des actions similaires. En raison de la situation sanitaire Covid 19, une seule rencontre a eu lieu pour le prix littéraire des collégiens. Concernant la journée des délégués de classe, elle a été reportée en 2021.

Elle précise que pour l'année 2021, le service enfance jeunesse a décidé d'étoffer son programme et propose les actions suivantes sur la base du budget prévisionnel ci-après :

- 1) une journée à destination des délégués des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sur le thème de la communication, l'égalité filles-garçons, le harcèlement.
- 2) le prix littéraire des collégiens, actions menées sur deux journées.





- 3) un forum des métiers pour les classes de 3^{ème}
- 4) trois soirées « Rendez-vous des Ados » avec une thématique spécifique pour chacune des soirées (le harcèlement, les dépendances, les premiers émois, la contraception...)

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	220€	CD 30	9 000€
Services extérieurs	1 200€	CAF du Gard	
Autres services extérieurs	950€	CCPC	13 120€
Charges de personnel	19 750€	Région OCCITANIE	
Total	22 120€	Total	22 120€

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires,

Considérant la nécessité de développer les actions jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

Considérant le budget prévisionnel 2021 de la coordination action jeunesse,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2021 de la coordination jeunesse comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	220€	CD 30	9 000€
Services extérieurs	1 200€	CAF du Gard	
Autres services extérieurs	950€	CCPC	13 120€
Charges de personnel	19 750€	Région OCCITANIE	
Total	22 120€	Total	22 120€

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard à hauteur de 9 000€ pour assurer le fonctionnement de la coordination jeunesse pour l'année 2020 ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Arrivée de Delphine SEGURA et de Jérôme BARON

Délibération n°104/2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Lieu Accueil Enfants Parents

Virginie AGNIEL rappelle que le Lieu d'Accueil Enfants Parents La Petite Envolee a ouvert en novembre 2016 sur la commune de Sauve. En 2017, deux antennes supplémentaires ont été activées à Saint Hippolyte du Fort, dans les locaux de l'ancien office de tourisme, et à Lédignan, dans les locaux de la salle des Lavoirs.

Les objectifs de ce lieu sont les suivants :

- Conforter la relation Enfants-Parents en accompagnant les parents dans les différents stades de développement de l'enfant.
- Rompre et prévenir l'isolement des parents, en particulier au sein des familles monoparentales, des parents en congé parental ou sans emploi.
- Favoriser la socialisation de l'enfant en lui proposant un cadre qui favorise l'autonomie en vue de préparer l'entrée en EAJE ou en école maternelle.





- Prévenir les troubles de la relation enfants-parents en observant les différentes attitudes et réactions des enfants et des familles dans un milieu neutre adapté aux jeunes enfants tel que le LAEP.
- Conforter le parent dans son rôle en le soutenant dans les difficultés qu'il rencontre.

Elle indique que pour assurer pleinement le fonctionnement de ce lieu itinérant, Il convient donc de solliciter à nouveau le partenariat du Conseil Départemental à travers la demande d'une subvention de 4 800 € pour assurer le fonctionnement du LAEP La Petite Envolee dans le cadre du budget prévisionnel ci-après.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	2 000 €	CD 30	4 800€
Services extérieurs	1 600 €	CAF du Gard	4 000 €
Autres services extérieurs	5 800 €	CCPC	3 600 €
Charges de personnel	3 000 €		
Total	12 400 €	Total	12 400 €

Robert CAHU souhaiterait avoir des explications sur la nature des dépenses relatives aux services extérieurs et à autres services extérieurs ?

Les services extérieurs correspondent à l'entretien des bâtiments, la maintenance des véhicules et à l'assurance. Les autres services extérieurs correspondent aux honoraires des intervenants extérieurs, catalogues et impressions et frais de télécommunication

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires,

Considérant la nécessité de développer du Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Considérant le budget prévisionnel 2021 du LAEP La Petite Envolee,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2021 du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Petite Envolee comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	2 000 €	CD 30	4 800€
Services extérieurs	1 600 €	CAF du Gard	4 000 €
Autres services extérieurs	5 800 €	CCPC	3 600 €
Charges de personnel	3 000 €		
Total	12 400 €	Total	12 400 €

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 4 800 € ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n°105/2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement de la saison culturelle 2021

Fabien CRUVEILLER rappelle que pour la mise en place de la saison culturelle du service spectacles vivants de la Communauté de communes du Piémont Cévenol sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Gard à hauteur de 8 000 € pour l'année 2021.





Pour mémoire, les objectifs poursuivis sont :

- ✓ Démocratiser l'accès à la culture grâce à une programmation pluridisciplinaire et la gratuité
- ✓ Maintenir le partenariat avec les scènes nationales Le Cratère et le pôle cirque La Verrerie
- ✓ Promouvoir les artistes locaux et soutenir la création
- ✓ Renforcer et maintenir le travail de partenariat avec les communes

Il souligne que la programmation est en cours d'élaboration et qu'elle sera arrêtée au cours des prochaines commissions avant le 30 décembre 2020 sur la base du budget prévisionnel ci-après. Il ajoute que certains spectacles annulés en 2020 en raison de la crise sanitaire seront diffusés sur la saison 2021.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	61 250€	CD 30	8 000€
Services extérieurs	7 275€		
Autres services extérieurs	150€	CCPC	97 175€
Charges de personnel/Autres	38 500€	Région OCCITANIE	2 000€
Total	107 175€	Total	107 175€

Les services extérieurs correspondent à la communication (conception plaquette, distribution, etc.)

Les autres services extérieurs correspondent aux frais de télécommunication.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires,

Considérant la nécessité d'organiser la mise en place de la saison culturelle du service spectacles vivants sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Considérant le budget prévisionnel 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le budget prévisionnel 2021 pour la saison culturelle du Piémont Cévenol comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Achats	61 250€	CD 30	8 000€
Services extérieurs	7 275€		
Autres services extérieurs	150€	CCPC	97 175€
Charges de personnel/Autres	38 500€	Région OCCITANIE	2 000€
Total	107 175€	Total	107 175€

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 8 000 € ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.



Délibération n°106/2020 : Demande de subvention dans le cadre des Fonds de Modernisation des EAJE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard

Virginie AGNIEL indique que dans le cadre de la maintenance et de l'amélioration des infrastructures petite enfance, des travaux ont été réalisés dans 4 structures. Il est important de solliciter la CAF du Gard qui nous accompagne financièrement dans ces investissements, à travers notamment « le fond de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant ». La prise en charge s'élevé à 80% du montant hors taxe.

Elle développe ensuite la liste des travaux :

EAJE de Quissac : la mise en place d'une pelouse naturelle sur la plus grande partie du jardin et une pelouse synthétique complètera le reste. Pour une question d'ombrage le bac à sable des enfants a été déplacé et sécurisé.

Coût de l'opération (EAJE Quissac) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Aménagement bac à sable	550€	CAF du Gard	9 383€
Clôture bac à sable	950€	CCPC	2 347€
Réflexion de l'arrosage	1 200€		
Travail du sol + pose du gazon	6 254€		
Pose gazon synthétique	2 776€		
Total	11 730€	Total	11 730€

EAJE de Lédignan : la peinture intérieure nécessitait d'être refaite afin que les espaces de vie soient plus accueillants. Au fur et à mesure des déplacements de lits et des meubles, les peintures des murs ont été mises à mal.

Coût de l'opération (EAJE Lédignan) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Protection et préparation des supports	750€	CAF du Gard	2 289€
Peintures	2 112€	CCPC	573€
Total	2 862€	Total	2 862€

EAJE Saint Hippolyte du Fort : Des études ont démontré que pour réduire les nuisances sonores dans les bâtiments sans changer la structure, il est important d'installer un nouveau revêtement au sol et de poser un faux plafond.

Coût de l'opération (EAJE Saint Hippolyte du Fort) :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Fournitures et pose	5 160€	CAF du Gard	4 128€
		CCPC	1 032€
Total	5 160€	Total	5 160€

Le Relai d'assistants Maternels « La FaRAMdole » (RAM) : Suite à un réaménagement des espaces, il a fallu renouveler le sol souple.



Coût de l'opération (RAM) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Enlèvement ancien sol	360€	CAF du Gard	2 129€
Fournitures	1 702	CCPC	533€
Pose	600		
Total	2 662€	Total	2 662€

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires,

Considérant la nécessité des travaux réalisés sur les EAJE pour améliorer le bien-être des usagers

Considérant les budgets prévisionnels,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver les plans de financements ci-dessous :

Coût de l'opération (EAJE Quissac) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Aménagement bac à sable	550€	CAF du Gard	9 383€
Clôture bac à sable	950€	CCPC	2 347€
Réflexion de l'arrosage	1 200€		
Travail du sol + pose du gazon	6 254€		
Pose gazon synthétique	2 776€		
Total	11 730€	Total	11 730€

Coût de l'opération (EAJE Lédignan) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Protection et préparation des supports	750€	CAF du Gard	2 289€
Peintures	2 112€	CCPC	573€
Total	2 862€	Total	2 862€

Coût de l'opération (EAJE Saint Hippolyte du Fort) :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Fournitures et pose	5 160€	CAF du Gard	4 128€
		CCPC	1 032€
Total	5 160€	Total	5 160€

Coût de l'opération (RAM) :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Enlèvement ancien sol	360€	CAF du Gard	2 129€
Fournitures	1 702	CCPC	533€
Pose	600		
Total	2 662€	Total	2 662€

REÇU EN PRÉFECTURE

le 04/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20201028-CCPC_PV_281



- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 80% des dépenses hors taxe
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n°107/2020 : Demande d'aide de l'association « Pays Touristique Cévenol » au titre des associations œuvrant dans le champ de l'ESS – 1ère phase projet recyclerie

Laetitia GIBERGUES indique que l'association Pays Touristique Cévenol, pour mener à bien son projet de recyclerie sur le territoire du Piémont Cévenol, a besoin d'un co-financement public pour provoquer un effet levier du GAL Cévennes sur son budget prévisionnel pour la 1^{ère} phase du projet.

Elle donne lecture de l'historique du projet :

2017 : Début de l'accompagnement à la diversification des activités des structures gardoises de l'IAE : l'association Calade à Sommières, le Chantier d'Insertion Pays Cévenol (CIPC) à Saint-Hippolyte-du-Fort, et le Centre Social Intercommunal Pierre Mendès France (CISPMF) à Saint-Quentin-la-Poterie, porté par la DIRECCTE puis par l'ADEME et la Région Occitanie

2018 : Accompagnement des parties prenantes du territoire du Gard dans la mise en œuvre des objectifs de gestion des déchets de chantier, commandité par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), menée par Ecota Conseils, coopérative de consultants qui mutualise des compétences d'économistes et d'ingénieurs en environnement

2018-2019 : Etude de faisabilité technico-économique, financée par l'ADEME, menée par la SCOP Palanca, bureau toulousain d'études et de conseil en développement durable.

L'étude a permis de montrer la pertinence de construire un projet collectif en vue notamment de mutualiser des moyens de production et de support. La priorité restant la mise en œuvre de chaque projet individuel, facilité par les leviers collectifs.

Calade, mandataire du projet, le CISPMF et le CIPC sollicitent le bureau d'étude PALANCA pour les accompagner sur la déclinaison opérationnelle de ces projets. L'ADEME et la Région Occitanie financent cette démarche.

Elle rappelle les enjeux pour l'association :

- Evolution des métiers supports et structuration des parcours d'insertion
- Développement de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)
- Réponse aux attentes de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) sur la création d'une recyclerie et sur la gestion des locaux du réemploi
- Développement des activités pour combler les manques à gagner en cas d'intempéries
- Accès à un local atelier et boutique
- Interface avec les acteurs locaux du réemploi
- Dégagement de temps pour le développement des activités

Elle précise les enjeux pour la CCPC :

- Réduction des volumes de déchets encombrants, valorisation en objets réemployés, accessibles pour des publics à faible pouvoir d'achat, animation sociale et transfert de savoir-faire en réparation
- Economie pour la collectivité et réduction de l'empreinte carbone
- Création d'emplois
- Animation sociale via les ateliers et la sensibilisation au tri

Elle souligne que l'association Pays Touristique Cévenol porte un chantier d'insertion employant 14,1 ETP en CDDI (Contrat à durée déterminée d'insertion) pour la valorisation et la protection du patrimoine, la réalisation de produits de communication, de promotion et de sensibilisation. Elle vend ses services aux collectivités publiques et associations, sur le territoire du Piémont Cévenol et des communes voisines. La com



engagée dans la transition écologique, et le chantier d'insertion est partenaire prioritaire sur le projet de gestion des déchets.

L'association souhaite travailler sur le réemploi, la réutilisation et la valorisation des déchets. L'activité de recyclerie a été identifiée pour atteindre cet objectif et elle s'intègre dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés que la communauté de communes est en train de co-construire.

Elle expose que l'objectif de la 1^{ère} phase consiste à animer l'atelier de recyclage de vélos et à élaborer le projet recyclerie sur le territoire du Piémont Cévenol. Un chef de projet sera recruté. Il sera financé pour moitié par l'association Pays Touristique Cévenol et pour l'autre moitié, par l'association Calade qui est soutenue par la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

En lien avec les équipes en place, la CCPC et les acteurs locaux, le chef de projet coordonnera la mise en route des nouvelles activités. Il réalisera des comptes rendus réguliers sur l'avancée et le déroulé des actions à la direction de l'association.

Elle annonce que les prochaines phases viseront à la mise en œuvre opérationnelle de la recyclerie.

Il convient de noter que :

-une recyclerie est une structure qui a pour cœur de métiers, la réduction des déchets par le réemploi/réutilisation, en amont du recyclage. Outil de prévention des déchets, la recyclerie gère sur un territoire donné, un centre de récupération et de valorisation des déchets, et mène des actions de sensibilisation auprès des habitants. Elle participe au développement local intégré par la mise en œuvre de services de proximité au bénéfice du territoire et de l'intérêt général. Elle met en œuvre 4 fonctions (collecte, valorisation, vente et sensibilisation) et permet la création d'emplois locaux.

-le conseil communautaire en séance du 30 septembre 2020, a voté un règlement d'intervention pour l'attribution des subventions et le soutien à la vie associative œuvrant dans le champ de l'ESS.

-l'association Pays Touristique Cévenol a déposé un dossier de demande de subvention en date du 12 octobre 2020, demandant une participation de la CCPC de 3000 €. Le projet de l'association répond à tous les critères du règlement pour l'octroi d'une subvention au fonctionnement sur la 1^{ère} phase du projet recyclerie.

Robert CAHU souhaite savoir si l'association « Dua Vivo » œuvre dans le même domaine que le chantier d'insertion ?

Laetitia GIBERGUES lui indique que l'association « Dua Vivo » s'occupe principalement du recyclage d'électroménager.

Joseph TARQUINI ajoute que l'association « Dua Vivo » a un statut associatif géré par des bénévoles, à la différence de l'association Pays Touristique Cévenol qui emploie 12 salariés.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du 30 septembre 2020 relative au Règlement d'intervention pour l'attribution des subventions et le soutien à la vie associative œuvrant dans le champ de l'ESS,

Considérant la demande de l'association « Pays Touristique Cévenol » pour l'installation d'une recyclerie sur le territoire du Piémont Cévenol,

Considérant la nécessité de renforcer les politiques intercommunales dans plusieurs champs d'intervention : environnement, insertion, économie.

Considérant que l'association répond à tous les critères du règlement pour l'octroi d'une subvention au fonctionnement sur la 1^{ère} phase du projet recyclerie

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité





- d'approuver la demande d'aide de 3 000€ à l'association Pays Touristique Cévenol pour la 1^{ère} phase du projet recyclerie
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n°108/2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac au titre du contrat territorial

Laurent MARTIN indique que dans le cadre du projet de territoire et selon les crédits prévisionnels inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement, la communauté de communes du Piémont cévenol a décidé de réhabiliter la piscine intercommunale de Quissac située promenade Auzilhon selon le calendrier ci-dessous.

Démolition* de la piscine existante	Dernier trimestre 2020- 1 ^{er} trimestre 2021
Construction du nouvel équipement	Année 2021
Réception et Livraison	1 ^{er} trimestre 2022

**Du fait de la crise sanitaire cette opération a été décalée dans le temps*

Il précise que pour cette opération, nous avons obtenu des financements de la Région Occitanie et de l'Etat. Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une aide du Département au titre du contrat territorial sur la base du budget prévisionnel ci-après :

BUDGET PREVISIONNEL PISCINE INTERCOMMUNALE DE QUISSAC

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Objet	Montant
Coordination sécurité-Protection santé	4 512	Subvention Région Occitanie	504 980
Bureau de contrôle	10 500	Subvention Etat	200 000
Etude de sol	3 997	Subvention Département	305 000
Démolition	36 900	FCTVA	640 537
Travaux	2 771 225	Autofinancement CCPC	2 254 246
Maitrise d'œuvre	426 835		
TOTAL HT	3 253 969		
TVA	650 794		
TOTAL DEPENSES TTC	3 904 763	TOTAL RECETTES	3 904 763

Cyril SOULIER demande à quel exercice est rattaché le FCTVA ?

Laurent MARTIN explique que les EPCI récupèrent le FCTVA dans l'année.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n°20172912 B3 008 en date du 29 décembre 2017 arrêtant les statuts de la communauté de communes qui prévoit que la communauté est compétente en matière d'équipements sportifs pour l'acquisition, la construction, l'extension, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2015 relative à l'étude pour la réhabilitation de la piscine de Quissac,

Vu la délibération n°038/2019 en date du 27 mars 2019 relative à la demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la réhabilitation de la piscine de Quissac

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de réhabiliter et de mettre aux normes la piscine intercommunale de Quissac,

Considérant l'intérêt pour le public et les scolaires de disposer d'un bassin de natation et d'agrément,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,





DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac :

BUDGET PREVISIONNEL PISCINE INTERCOMMUNALE DE QUISSAC

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Objet	Montant
Coordination sécurité-Protection santé	4 512	Subvention Région Occitanie	504 980
Bureau de contrôle	10 500	Subvention Etat	200 000
Etude de sol	3 997	Subvention Département	305 000
Démolition	36 900	FCTVA	640 537
Travaux	2 771 225	Autofinancement CCPC	2 254 246
Maitrise d'œuvre	426 835		
TOTAL HT	3 253 969		
TVA	650 794		
TOTAL DEPENSES TTC	3 904 763	TOTAL RECETTES	3 904 763

- de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Gard pour un montant de 305 000 € au titre du contrat territorial pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac
- de s'engager à réunir sa part contributive;
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Délibération n°109/2020 : Demandes de subventions dans le cadre du plan de relance

Fabien CRUVEILLER annonce que les services préfectoraux ne nous ont pas encore répondu de façon formelle sur les dossiers présentés qui pourraient être éligibles dans le cadre du plan de relance. En conséquence le point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors du conseil communautaire du mois de novembre. Cela n'empêche pas le dépôt des dossiers auprès des services préfectoraux.

Délibération n°110/2020 : Création d'emploi au tableau des effectifs à compter du 23/11/2020

Fabien CRUVEILLER donne lecture de la proposition de création d'emploi suivant :

SUPPRESSION	CREATION	SERVICE	Explication/observation
	Puéricultrice hors classe Cat.A Titulaire 35h	PETITE ENFANCE	Recrutement en détachement de 3 ans pour l'EAJE de Durfort pour remplacer le départ en disponibilité de droit de 3 ans de la directrice adjointe

Le Conseil communautaire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions, et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juin 2020 adoptant le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les besoins du service,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,





DECIDE à l'unanimité

- de créer l'emploi suivant :

SUPPRESSION	CREATION	SERVICE	Explication/observation
	Puéricultrice hors classe Cat.A Titulaire 35h	PETITE ENFANCE	Recrutement en détachement de 3 ans pour l'EAJE de Durfort pour remplacer le départ en disponibilité de droit de 3 ans de la directrice adjointe

- de modifier et d'adopter le tableau des emplois et des effectifs tel qu'annexé

Délibération n°111/2020 : Election Complémentaire des membres de la Commission locale d'évaluation et des transferts des charges (CLETC)

Fabien CRUVEILLER indique que les communes de Saint Hippolyte du Fort et de Saint Bénézet nous ont communiqué le nom des représentants titulaire et suppléant désignés pour siéger à la CLETC.

Pour Saint Hippolyte du Fort, il s'agit de monsieur Bruno OLIVIERI en tant que titulaire et de monsieur Joseph TARQUINI en qualité de suppléant.

Pour Saint Bénézet, il s'agit de monsieur Jérôme BARON en tant que titulaire et de madame Line SOUCHON en qualité de suppléant.

Il ajoute que la commune de Saint Nazaire des Gardies qui doit élire dimanche 25 octobre son dernier conseiller municipal, désignera ses délégués après l'installation de son conseil municipal.

Il convient donc de délibérer pour compléter la composition de la CLETC qui a été arrêtée le 29 juillet comme suit :

COMMUNES	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
Aigremont	TRINQUIER	Gilles	LAURENT-PERRIGOT	Françoise
Bragassargues	MELLADO	Bernardino	ZUCCONI	Jean-Pierre
Brouzet-lès-Quissac	GAUBIAC	Laurent	ROCHETTE	Christian
Canuales-et-Argentières	CAHU	Robert	TOUREL	Marie
Cardet	POUJOL	Sophie	BRIONI	Stéphane
Carnas	LEVY	Bernard	ROUDIL	Joël
Cassagnoles	FURESTIER	David	CASTANET	Noëlle
Cognac	BRESSET	Cyrille	GAUCHER	Hélène
Conqueyrac	DAUTHEVILLE	JACQUES	HAUSDORFF	Michael
Corconne	de TOLEDO	Philippe	RENAUD	Thierry
Cros	CLAVEL	Christian	DUBIEZ	Frank
Durfort	CONDOMINES	Robert	CHABANEL	Philippe
Fressac	MARTIN	Laurent	BRUN	Alexandre
Gailhan	SIPEIRE	Jacky	AGUILHON	Gérard
La Cadière-et-Cambo	LAGARDE	Jean-Louis	CAUSSE	Lionel
Lédignan	CAUVIN	BERNARD	ROCHEBLAVE	JACQUES
Liouc	SOUQ	Serge	HELLEBOID	Colette
Logrian-Florian	CASTALDI	STEPHANE	DUPONT	LILIANE
Maruéjols-lès-Gardon	FELIX	Freddy	TORTOSA	Bruno
Monoblet	CASTANON	Philippe	RATTO CREPIN	Dominique
Orthoux-Sérignac-Quilhan	ACQUIER	Jean-Yves	ROQUE	Jean-Michel
Pompignan	FOUGAIROLLE	MICHEL	SEMENOFF	SERGE
Puechredon	GRAS	GUILLAUME	TRUMPLER	Bettina
Quissac	GUERIN	Bernard	DREVN	Nicolas
Saint-Bénézet				

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2020

Application agréée E-legalite.com



Saint-Félix-de-Pallières	ROCHER	Mélo dy	SALA	Michel
Saint-Hippolyte-du-Fort				
Saint-Jean-de-Crieulon	CUENOT	Jean-Louis	REMY	Claude
Saint-Nazaire-des-Gardies				
Saint-Théodorit	SOULIER	CYRIL	BAGAGLI	MARIE
Sardan	TARNOWSKI	Gabrielle	POUGNET	Jean-Baptiste
Sauve	GAILLARD	Olivier	ROUGE	Lionel
Savignargues	LAURENT	Stéphanie	CHARDONNAUD	Claude
Vic-le-Fesq	MONEL	José	LENORT	Joseph

Il précise qu'une première réunion est programmée le mercredi 25 novembre à 17h30. L'objet de cette première rencontre sera l'installation de la CLETC, l'élection du Président et du Vice-Président, le vote du règlement. Une deuxième réunion se tiendra le mercredi 2 décembre afin d'étudier les conditions de restitution de la piscine et du plateau sportif à la commune de Saint Hippolyte du Fort.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et fixant sa composition arrêtée au nombre de 34 (un délégué par commune),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 juillet 2020 relative à l'élection des membres à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Vu les délibérations des communes membres désignant leur délégué titulaire et suppléant,

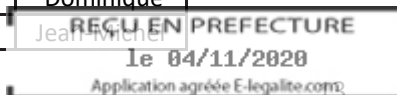
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE

- la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

COMMUNES	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
Aigremont	TRINQUIER	Gilles	LAURENT-PERRIGOT	Françoise
Bragassargues	MELLADO	Bernardino	ZUCCONI	Jean-Pierre
Brouzet-lès-Quissac	GAUBIAC	Laurent	ROCHETTE	Christian
Canuales-et-Argentières	CAHU	Robert	TOUREL	Marie
Cardet	POUJOL	Sophie	BRIONI	Stéphane
Carnas	LEVY	Bernard	ROUDIL	Joël
Cassagnoles	FURESTIER	David	CASTANET	Noëlle
Cognac	BRESSET	Cyrille	GAUCHER	Hélène
Conqueyrac	DAUTHEVILLE	JACQUES	HAUSDORFF	Michael
Corconne	de TOLEDO	Philippe	RENAUD	Thierry
Cros	CLAVEL	Christian	DUBIEZ	Frank
Durfort	CONDOMINES	Robert	CHABANEL	Philippe
Fressac	MARTIN	Laurent	BRUN	Alexandre
Gailhan	SIPEIRE	Jacky	AGUILHON	Gérard
La Cadière-et-Cambo	LAGARDE	Jean-Louis	CAUSSE	Lionel
Lédignan	CAUVIN	BERNARD	ROCHEBLAVE	JACQUES
Liouc	SOUQ	Serge	HELLEBOID	Colette
Logrian-Florian	CASTALDI	STEPHANE	DUPONT	LILIANE
Maruéjols-lès-Gardon	FELIX	Freddy	TORTOSA	Bruno
Monoblet	CASTANON	Philippe	RATTO CREPIN	Dominique
Orthoux-Sérignac-Quilhan	ACQUIER	Jean-Yves	ROQUE	





Pompignan	FOUGAIROLLE	MICHEL	SEMENOFF	SERGE
Puechredon	GRAS	GUILLAUME	TRUMPLER	Bettina
Quissac	GUERIN	Bernard	DREVON	Nicolas
Saint-Bénézet	BARON	Jérôme	SOUCHON	Line
Saint-Félix-de-Pallières	ROCHER	Mélody	SALA	Michel
Saint-Hippolyte-du-Fort	OLIVIERI	Bruno	TARQUINI	Joseph
Saint-Jean-de-Crieulon	CUENOT	Jean-Louis	REMY	Claude
Saint-Nazaire-des-Gardies				
Saint-Théodorit	SOULIER	CYRIL	BAGAGLI	MARIE
Sardan	TARNOWSKI	Gabrielle	POUGNET	Jean-Baptiste
Sauve	GAILLARD	Olivier	ROUGE	Lionel
Savignargues	LAURENT	Stéphanie	CHARDONNAUD	Claude
Vic-le-Fesq	MONEL	José	LENORT	Joseph

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h42.

Le Président,

Fabien CRUVEILLER.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_RU-030-200034411-20201028-CCPC_PV_281